

**PREFET DES COTES D'ARMOR****AVIS AU PUBLIC****Projet de mise à 2X2 voies de la RN 164,
sur le territoire des communes de Plémet (Les Moulins) et de Laurenan
par la DREAL Bretagne**

Enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique,

Arrêté préfectoral du **24 OCT. 2016**

En application du code de l'environnement, et à la demande du préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille et Vilaine, le projet de mise à 2X2 voies de la RN 164 sur le secteur de Plémet fera l'objet d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, du **23 novembre 2016, 8h30, au 6 janvier 2017 17h30 inclus**, soit une durée de 45 jours, dans les mairies de Plémet (nouvelle commune fusionnée de Les Moulins), siège de l'enquête, et Laurenan.

Le conseiller délégué du tribunal administratif de Rennes a désigné M. Raymond LE GOFF, directeur général de la communauté de communes de Guingamp en retraite, comme commissaire enquêteur titulaire, et Mme Josiane GUILLAUME, attachée principale de préfecture en retraite, comme suppléante.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des dossiers, sur le site Internet suivant : www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr, ou bien en se rendant dans les lieux et aux horaires d'ouverture suivants :

Mairie de PLÉMET, (3 rue des étangs - PLEMET - 22210 - LES MOULINS).

ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h.

(fermeture le jeudi après-midi)

Mairie de LAURENAN, (place Abstatt, 22230)

ouverture les lundi mardi mercredi vendredi matin de 8h30 à 12h30

ouverture les lundi mardi vendredi de 13h30 à 16h30

(fermeture le jeudi).

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres aux heures d'ouverture des mairies, ou les adresser avant la fermeture de l'enquête (soit jusqu'au 6 janvier 2017 à 17h30), à M. Le Goff, commissaire enquêteur, soit par écrit à son attention, à la mairie de PLÉMET, (3 rue des étangs - PLEMET - 22210 - LES MOULINS), siège de l'enquête, soit par courriel à son attention également, à l'adresse suivante : accueil@plemet.fr ou n.lucas@plemet.fr.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public aux lieux et horaires suivants :

Mairie de PLÉMET :

le mercredi 23 novembre de 9h à 12h

le jeudi 1^{er} décembre de 9h à 12h

le jeudi 22 décembre de 9h à 12h

le vendredi 6 janvier de 14h à 17h30

REÇUle **25 OCT. 2016****Répondu le**

Mairie de LAURENAN :

le mardi 6 décembre de 9h à 12h30

Dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Dans un document séparé, il donnera ses conclusions motivées et personnelles.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée aux mairies concernées, à la sous-préfecture de Dinan, pour y être sans délai, tenue à la disposition du public, pendant un an. Ces documents seront également consultables à la préfecture, et sur son site www.cotes-darmor.gouv.fr

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions concernant l'utilité publique du projet en s'adressant au préfet, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le dossier comprend une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, le conseil général de l'environnement et du développement durable. Ces documents sont aussi consultables sur le site de la DREAL www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr.

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier soumis à l'enquête pourra s'adresser à : DREAL Bretagne, Service infrastructures sécurité transports, Division maîtrise d'ouvrage intermodale, CS 96515, 35065 RENNES CEDEX ou écrire à M. Patrick Gomi (adjoint au responsable de la division maîtrise d'ouvrage intermodale - 02 99 33.45.61- patrick.gomi@developpement-durable.gouv.fr) ; ou à M. Gilles SIMON, chef de projet : (02.99.33.44.86 - gilles-marie.simon@developpement-durable.gouv.fr).

Le préfet des Côtes d'Armor est l'autorité compétente pour déclarer, ou non, d'utilité publique le projet de mise à 2X2 voies de la RN 164, sur le secteur de Plémet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.